

Décision du Maire de Montaigu-Vendée N° DECREE_2025_066

Avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECREE_2023_284 en date du 19 décembre 2023 relative aux travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECREE_2025_041 en date du 11 mars 2025 relative aux avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Considérant la nécessité de formaliser par avenants, des prestations supplémentaires, suppressions ou modifications de prestations pour les besoins de l'opération,*

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°1 au lot n°02 « Paysage » est passé avec l'entreprise ARBORA PAYSAGES (49660 Sèvremoine).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 368 792,21 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : - 31 656,00 € HT
- En % : - 8,58%

ramenant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 337 136,21 € HT

ARTICLE 2

L'avenant n°2 au lot n°05 « Couverture zinc et métallique » est passé avec l'entreprise GARANDEAU (85000 La Roche-sur-Yon).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 250 117,59 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 1 678,98 € HT
- En % : + 0,67%

Le cumul des avenants présentés à ce jour représente :

- Montant : - 13 877,35 € HT
- En % : - 5,55%
- Nouveau montant du marché : 236 240,24 € HT

ARTICLE 3

L'avenant n°2 au lot n°9 « Menuiseries intérieures bois » est passé avec l'entreprise BRODU (85280 La Ferrière).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 305 059,80 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 10 683,32 € HT
- En % : + 3,50%

Le cumul des avenants présentés à ce jour représente :

- Montant : - 1 482,07 € HT
- En % : - 0,49%
- Nouveau montant du marché : 303 577,73 € HT

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 085-200081115-20250407-DECRE_2025_066-AR

ARTICLE 4

L'avenant n°2 au lot n°16 « Chauffage-Ventilation-Plomberie » est passé avec l'entreprise FAUCHET (85140 Chauché).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 375 608,29 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 827,95 € HT
- En % : + 0,22%

Le cumul des avenant présentés à ce jour représente :

- Montant : + 17 778,10 € HT
- En % : + 4,73%
- Nouveau montant du marché : 393 386,39 € HT

ARTICLE 5

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget suivant :

- Montaigu-Vendée – Budget général – Opération 2000A

ARTICLE 7

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.